

Appel à projets

« Théâtre et égalité des chances »

1^{ère} édition – 2021/2022

Nos ambitions

1. Favoriser l'épanouissement, l'ouverture culturelle et la construction personnelle des jeunes en difficulté par la pratique d'une activité théâtrale en dehors du cadre scolaire.
Il nous semble essentiel de mettre à profit le temps des loisirs et des vacances en particulier pour offrir aux jeunes qui en sont éloignés un accès aux lieux de spectacle, à l'émotion artistique et à une expérience de vie collective au théâtre.
2. Contribuer ainsi
 - à la **cohésion sociale et la transmission de la culture** dans les territoires qui en sont éloignés.
 - à la visibilité de l'**engagement pour l'éducation des théâtres et des compagnies de théâtre**.

Qui peut candidater ?

L'appel à candidature concerne uniquement les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine

- Les **scènes labellisées** (Théâtres nationaux, Centres Dramatiques Nationaux, Scènes nationales, Scènes conventionnées, relais culturels et autres scènes municipales).
- Les **compagnies de théâtre** en résidence ou associées dans ces structures

Le formulaire de candidature est accessible en bas de page de ce document.

Le cahier des charges

- **BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS** : les jeunes de **10 à 18 ans**.
- **NATURE DES PROJETS** : ils doivent être **construits et mis en œuvre avec les structures sociales locales** qui accueillent des enfants et adolescents en difficulté, en dehors du temps scolaire (centres sociaux, centres de loisirs, MJC, instituts médicaux spécialisés, associations diverses).
- **CONTENU DES PROJETS** : une sensibilisation à la pratique théâtrale et à la fréquentation des théâtres, à travers un **parcours artistique collectif** incluant :
 - des rencontres avec des professionnels de la scène et du spectacle vivant,
 - une confrontation aux textes du répertoire théâtral,
 - un apprentissage du jeu et de la technique de scène,
 - une fréquentation de spectacles (apprentissage des codes du spectateur),
 - une expérience de création scénique et de prestation sur scène si la durée du projet le permet.
- **DURÉE DES PROJETS** : variable, du stage d'immersion d'une semaine à des ateliers réguliers étalés sur l'année scolaire.

Les critères de sélection

- **IMPACT TERRITORIAL** : les projets doivent être adaptés à l'environnement économique et social local afin de contribuer, avec les associations et collectivités locales, à la cohésion sociale du quartier et à l'enrichissement culturel des familles des jeunes concernés.
- **INNOVATION ET ENGAGEMENT** : les projets doivent illustrer la créativité des structures candidates.

Le montant de la dotation

Montant maximum alloué : 10 000€ par projet pour 1 an.

La pérennité de l'appel à projets

Le soutien de la Fondation est accordé pour 1 an

Possibilité de re-candidater à nouveau, 1 fois maximum avec le même projet.

La sélection des projets

1. L'équipe de la Fondation examine les projets et s'assure du respect du cahier des charges.
2. Un Comité dédié (2 membres du Conseil d'administration, 2 collaborateurs volontaires, 2 personnalités extérieures) effectue la sélection dans le cadre budgétaire alloué par le Conseil d'administration de la Fondation.

Le calendrier

Du 15/11/2021 au 14/02/2022

Dépôt des candidatures

Du 01/03 au 30/03/2022

Sélection des dossiers

À partir du 04/04/2022

Annonce des projets sélectionnés

À partir de juillet 2022

Démarrage des projets sélectionnés

Accédez au formulaire de candidature

en cliquant [ICI](#)

Une fois complété, merci de l'envoyer par mail à : projets.fondation@groupe-casino.fr

Les dossiers incomplets au 14 février 2022 ne seront pas soumis au Comité de sélection.